

Utilisez les grilles suivantes pour faire les calculs nécessaires pour remplir votre formulaire PE428, *Impôt et crédits de l'Île-du-Prince-Édouard*. Pour en savoir plus, lisez les lignes correspondantes dans le cahier de formulaires. Conservez ce document dans vos dossiers. **Ne le joignez pas à la déclaration que vous nous enverrez.**

Ligne 5808 – Montant en raison de l'âge

Montant maximal					3 764 00	1
Votre revenu net selon la ligne 236 de votre déclaration						
Montant de base	-	28 019	00			2
Ligne 2 moins ligne 3 (si négatif, inscrivez « 0 »)	=					3
Taux applicable	×	15 %				4
Ligne 4 multipliée par ligne 5	=					5
Ligne 1 moins ligne 6 (si négatif, inscrivez « 0 »)	=					6
						7

Inscrivez ce montant à la ligne 5808 du formulaire PE428.

Ligne 5820 – Montant pour personnes à charge âgées de 18 ans ou plus et ayant une déficience

Faites ce calcul pour chaque personne à charge.

Montant de base					7 412 00	1
Revenu net de la personne à charge (ligne 236 de sa déclaration)	-					2
Ligne 1 moins ligne 2 (si négatif, inscrivez « 0 »)	=					3
Montant demandé à la ligne 5816 pour cette personne, s'il y a lieu	-					4
Montant auquel vous avez droit pour cette personne : ligne 3 moins ligne 4 (si négatif, inscrivez « 0 »)	=					5

Inscrivez à la ligne 5820 du formulaire PE428 le total des montants auxquels vous avez droit pour **toutes** les personnes à votre charge.

Ligne 5840 – Montant pour aidants naturels

Faites ce calcul pour chaque personne à charge.

Montant de base					14 399 00	1
Revenu net de la personne à charge (ligne 236 de sa déclaration)	-					2
Ligne 1 moins ligne 2 (si négatif, inscrivez « 0 »)	=					3
Montant demandé à la ligne 5816 pour cette personne, s'il y a lieu	-					4
Montant auquel vous avez droit pour cette personne : ligne 3 moins ligne 4 (si négatif, inscrivez « 0 »)	=					5

Inscrivez à la ligne 5840 du formulaire PE428 le total des montants auxquels vous avez droit pour **toutes** les personnes à votre charge.

Ligne 5844 – Montant pour personnes handicapées (pour vous-même)

(Supplément : calcul à faire si vous aviez moins de 18 ans le 31 décembre 2011)

Supplément maximal					4 019 00	1
Total des frais de garde d'enfants et de préposé aux soins pour vous, demandés par vous ou par toute autre personne						2
Montant de base	-	2 354	00			3
Ligne 2 moins ligne 3 (si négatif, inscrivez « 0 »)	=					4
Ligne 1 moins ligne 4 (si négatif, inscrivez « 0 »)	=					5

Inscrivez à la ligne 5844 du formulaire PE428 le total de 6 890 \$ **et** du montant de la ligne 5 (maximum 10 909 \$), **sauf** si vous remplissez cette grille pour calculer le montant de la ligne 5848.

Grilles de calcul provinciales (suite)

Ligne 5848 – Montant pour personnes handicapées transféré d'une personne à charge

Faites ce calcul pour chaque personne à charge.

Montant de base	6 890	00	1
Si la personne à charge avait moins de 18 ans le 31 décembre 2011, inscrivez le montant de la ligne 5 de sa grille de calcul de la ligne 5844. Si elle avait 18 ans ou plus , inscrivez « 0 ».			
Ligne 1 plus ligne 2	+		2
Total des montants auxquels a droit la personne à charge aux lignes 5804 à 5840 de son formulaire PE428	=		3
Ligne 3 plus ligne 4	+		4
Revenu imposable de la personne à charge (selon la ligne 260 de sa déclaration)	=		5
Montant auquel vous avez droit pour cette personne : ligne 5 moins ligne 6 (si négatif, inscrivez « 0 »)	-		6
Inscrivez à la ligne 5848 de votre formulaire PE428 le montant le moins élevé : ligne 3 ou ligne 7.	=		7

Inscrivez à la ligne 5848 le total des montants demandés pour **toutes** les personnes handicapées à votre charge.

Si, à la fin de l'année, vous et la personne à votre charge ne résidiez pas dans la même province ou le même territoire, des règles spéciales peuvent s'appliquer. Communiquez avec l'Agence du revenu du Canada pour déterminer le montant que vous pouvez demander.

Ligne 5872 – Montant admissible des frais médicaux pour d'autres personnes à charge

Faites ce calcul pour chaque personne à charge.

Frais médicaux pour une autre personne à charge			1
Inscrivez le montant le moins élevé : 1 678 \$ ou 3 % de son revenu net selon la ligne 236 de sa déclaration.	-		2
Ligne 1 moins ligne 2 (si négatif, inscrivez « 0 »)	=		3

Inscrivez à la ligne 5872 du formulaire PE428 le total des montants demandés pour **toutes** les personnes à votre charge.

Ligne 6152 – Crédit d'impôt de l'Île-du-Prince-Édouard pour dividendes

Calculez le montant à inscrire à la ligne 6152 du formulaire PE428 à l'aide de l'**une des deux** grilles ci-dessous :

- si vous avez inscrit un montant à la ligne 120 mais **aucun montant** à la ligne 180 de votre déclaration, faites le calcul suivant :

Inscrivez le montant de la ligne 120 de votre déclaration.		× 10,5 % =	
--	--	------------	--

Inscrivez ce montant à la ligne 6152 du formulaire PE428.

- si vous avez inscrit un montant aux lignes 180 **et** 120 de votre déclaration, faites le calcul suivant :

Inscrivez le montant de la ligne 120 de votre déclaration.		1	
Inscrivez le montant de la ligne 180 de votre déclaration.	-	2	× 1 % =
Ligne 1 moins ligne 2	=	3	× 10,5 % =
Ligne 4 plus ligne 5	+		4
	=		5
	=		6

Inscrivez ce montant à la ligne 6152 du formulaire PE428.

Ligne 77 – Crédit d'impôt de l'Île-du-Prince-Édouard pour contributions politiques

Si le total de vos contributions politiques (ligne 76 du formulaire PE428) est de **1 150 \$ ou plus**, inscrivez 500 \$ à la ligne 77 du formulaire PE428.

Sinon, remplissez la colonne appropriée selon le montant inscrit à la ligne 76.

	La ligne 76 ne dépasse pas 100 \$	La ligne 76 dépasse 100 \$ mais pas 550 \$	La ligne 76 dépasse 550 \$	
Inscrivez le total de vos contributions.	0 00	100 00	550 00	1
Ligne 1 moins ligne 2 (ne peut pas être négatif)	=	=	=	2
Ligne 3 multipliée par ligne 4	× 75 %	× 50 %	× 33,33 %	3
	=	=	=	4
Ligne 5 plus ligne 6	+ 0 00	+ 75 00	+ 300 00	5
	=	=	=	6
	=	=	=	7

Inscrivez ce montant à la ligne 77 du formulaire PE428.